



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 640 du 19 avril 2024 de Monsieur le Député François Bausch.

1. Madame la Ministre partage-t-elle notre analyse que les réformes annoncées par le ministre de la santé allemand pourraient augmenter considérablement l'attractivité des professions de santé en Allemagne, en particulier pour les professions des soins ?

Il semble que tel soit le souhait des auteurs de la réforme.

2. Le Ministère de la Santé a-t-il évalué l'impact des réformes annoncées sur la capacité du Luxembourg à recruter des professionnels de la santé en Allemagne, toutes professions confondues ?

3. Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions de cette analyse ?

Le recrutement de professionnels de santé est une priorité pour le ministère. Il suivra de très près les mesures mises en place en Allemagne et dans d'autres pays européens.

Luxembourg, le 7 juin 2024

La Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez